

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 10 décembre 2020

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 janvier 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Constitution du Bureau : Désignation des Vice-Présidents délégués.....	1
2. Convention CNRS/UBFC.....	10
3. Commission des statuts.....	14
a. Création de la commission des statuts.....	14
b. Election des membres de la commission	18

(La séance est ouverte à 14 h 32, Amphithéâtre – UBFC à Besançon, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Mesdames, Messieurs les administrateurs, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Nous sommes dans une salle un peu petite, mais qui satisfait tout de même à la réglementation, sauf peut-être de ce côté. Une fois que nous aurons fini le premier point, les collègues iront se mettre sur les côtés.

Je voulais commencer par une petite information que je trouve fort sympathique. Les Lauriers de l'INRAE ont été décernés cette semaine. Nous avons trois personnes du centre INRAE de Bourgogne Franche-Comté qui ont été décorées sur les six prix.

Mme Munier-Jolain.- Sept.

M. Grevey.- Sur les sept prix nationaux.

Il s'agit de notre collègue Philippe Lemanceau, qui est le Directeur de l'unité Agroécologie. Il a eu le Laurier qui est l'équivalent de la médaille d'or du CNRS. Je ne me rappelle plus exactement le nom du Laurier.

Mme Munier-Jolain.- Le grand prix de la recherche agronomique.

M. Grevey.- Ensuite, Madame Sinding a eu un *Junior Fellowship* dans le cadre du projet I-Site, donc avec un Laurier d'espoir scientifique.

Enfin, Dominique Cheneby a eu le Laurier de l'appui à la recherche.

Ces trois Lauriers témoignent de la vigueur de notre site sur le point de vue scientifique et montrent bien que nous avons individualités scientifiques de premier plan. Lorsque l'on couple cela à tous les appels à projets que l'on gagne et que l'on engrange à UBFC pour la plupart, on peut dire que le site est vraiment très dynamique.

C'était pour faire l'introduction de ce conseil. On peut féliciter les trois lauréats.

1. Constitution du Bureau : Désignation des Vice-Présidents délégués

M. Grevey.- Dans le premier point à l'ordre du jour, nous avons à désigner les vice-présidents délégués, tout du moins une première fournée. On vous a rappelé ici les textes qui régissent tout cela.

Nous avons un vice-président chargé des questions et des ressources numériques qui ne sera pas traité aujourd'hui, mais lors du CA de janvier. On avait besoin de vérifier un point juridique.

Ensuite, on a un certain nombre de vice-présidents délégués qui sont désignés par le Président et approuvés par le Conseil d'administration, parmi lesquels on doit avoir un vice-président issu du collège des personnels BIATSS et un vice-président issu du collège des usagers.

Pour cette première fournée de vice-présidents, je vais vous présenter une vice-présidente chargée de la communication, de l'attractivité et de la culture collective. C'est un élément très important pour nous pour essayer de faire en sorte d'avoir à la fois un sentiment d'appartenance qui se développe au niveau du site Bourgogne Franche-Comté et que l'on soit également capable de communiquer de façon positive à l'extérieur pour valoriser l'ensemble du site.

Il y a également une vice-présidente entrepreneuriat et innovation. Là, c'est plus pour forcer l'engagement des étudiants autour des questions d'entrepreneuriat.

Ensuite, un vice-président formation et transformation pédagogique nous permettra de faire le lien entre recherche et formation. Il nous permettra également d'essayer d'apporter des notions d'innovation pédagogique.

Puis il y a le VP statutaire I-Site et analyse stratégique. J'ai souhaité rajouter « analyse stratégique » à ce VP tout simplement parce qu'il faut que l'on fasse une bonne analyse pour projeter le site en avant. Je pense que cela peut être le rôle de ce VP qui est finalement un VP chef d'orchestre.

Le VP recherche, c'est le cœur de métier d'UBFC.

Et un VP relations internationales qu'il semble tout à fait raisonnable d'avoir.

Je vais vous passer les CV des personnes concernées et je vais demander à Maryse Graner, qui sera notre VP communication, attractivité et culture collective, de rapidement se présenter.

Mme Graner.- Bonjour Messieurs-Dames.

Vous avez devant vous des explications. Je ne vais donc pas paraphraser, mais simplement vous dire que je suis dans la communication depuis très longtemps. J'ai travaillé auprès de six présidents de l'université de Franche-Comté en tant que Directrice de la communication. J'ai également travaillé avec la présidente provisoire de la ComUE UBFC, Annie Vinter, pendant un certain nombre de mois. Elle m'avait confié la mission de m'occuper de la communication. C'est à ce moment-là que nous avons créé l'identité visuelle, avec le logo et le premier site, notamment le lancement d'I-Site. On avait aussi lancé un site en anglais avec Alain Dereux.

En fait, ma connaissance d'UBFC est ancienne puisqu'à travers les différents présidents que j'ai accompagnés, j'ai assisté à toute l'histoire d'UBFC, y compris les premières rencontres entre Jean-Claude Fortier et Françoise Bévalot qui se sont ensuite continuées. C'est donc une histoire qui me tient à cœur puisque chaque fois qu'il y a eu différents passages d'UBFC, que ce soit pour l'université fédérale ou le PRES UBFC, j'ai toujours été associée à la communication de cet établissement.

Mon engagement pour UBFC est ancien et fort. À travers cet engagement, tout au long de ces années, j'ai rencontré les autres chefs d'établissement et les autres collègues chargés de la communication. J'ai donc un travail et une pratique en direction des autres établissements qui est ancienne. L'idée est vraiment de travailler tous ensemble, d'où l'idée également de culture collective. Il s'agit de faire émerger un sentiment d'appartenance commun qui est déjà souvent bien difficile à faire émerger dans ses propres établissements. Il y a vraiment un besoin de construire des choses tous ensemble.

L'idée est donc de travailler dans cette dynamique. Je m'égare puisque je suis déjà en train de parler de ce que j'aimerais faire.

Je suis donc très engagée dans UBFC et je remercie Dominique de me confier cette vice-présidence.

M. Grevey.- Merci Maryse.

Pascale.

Mme Brenet.- Mesdames, Messieurs et chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir me présenter.

Je suis enseignant-chercheur à l'université de Franche-Comté depuis l'année 2006. Précédemment, j'étais dans deux universités parisiennes : Paris-V et Paris Dauphine. Je viens de la stratégie. Rapidement, dès mes travaux de thèse, j'ai travaillé sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Depuis quelques années, je suis très engagée sur cette thématique, à la fois en recherche et en accompagnement d'étudiants entrepreneurs.

Pour ce qui concerne notre activité régionale, je dirige le pôle PEPITE BFC depuis sa création en 2014. Cela m'a appris à travailler de manière collaborative avec les établissements d'UBFC. J'ai également un engagement au niveau national pour la mise au point d'outils et de référentiels qui sont mutualisés dans l'ensemble du réseau des 31 PEPITE qui existent aujourd'hui.

Je suis très heureuse de pouvoir continuer cet engagement aujourd'hui et d'aller un peu plus loin. Il y a un mois de cela, avec les établissements d'UBFC, nous avons répondu à un appel à projets sur un nouveau plan « Esprit d'entreprendre ». Il m'a semblé que c'était une belle étape pour pousser un peu plus loin et mieux connaître l'entrepreneuriat et d'autres thématiques de développement d'UBFC.

Merci, Dominique, pour cette confiance. Je suis très heureuse de rejoindre cette équipe et de poursuivre cet engagement.

M. Grevey.- Merci Pascale.

Maxime pour la formation et la transformation pédagogique.

M. Jacquot.- Bonjour.

Quelques éléments de parcours : je suis professeur à l'université de Franche-Comté depuis 2006. Auparavant, j'étais enseignant-chercheur à l'université Jean Monnet de Saint-Etienne. J'ai donc un parcours sur différents sites. Je suis plutôt dans une discipline physique optique appliquée à l'optique et la photonique.

J'ai donné quelques éléments dans le CV, aussi bien sur le plan de la recherche que sur le plan de la formation. J'ai été amené à piloter et monter un certain nombre de filières tout au long de ma carrière. Plus récemment, dans le périmètre d'UBFC, j'ai participé à un certain nombre de montages de formations, que ce soient des masters I-Site ou des licences avec le projet RITM, et un certain nombre d'autres actions.

Cette année, j'ai eu l'opportunité de porter le projet SFRI qui est en cours pour UBFC sur la création des *graduates school*.

Bien sûr, j'ai eu d'autres activités liées à la culture scientifique qui se sont déroulées au niveau du site et même à l'échelle d'UBFC.

Je suis très content qu'on me propose d'assurer cette mission. Voilà, j'ai essayé de faire court.

M. Grevey.- Merci Maxime.

Ensuite, Alain pour l'I-site et l'analyse stratégique.

M. Dereux.- Merci. Bonjour à tous.

Vous avez aussi mon CV devant vous.

Plusieurs d'entre vous me connaissent déjà puisque j'anime le projet I-Site depuis sa construction en 2015 et sa mise en œuvre en 2016. J'ai particulièrement à cœur de faire aboutir ce projet par sa pérennisation parce qu'on aura une évaluation par le jury international l'année prochaine.

Je me suis retrouvé dans cette aventure parce qu'il s'agit d'un projet de compétitivité du site à l'échelle internationale. Comme vous pouvez le voir sur mon CV, j'ai un parcours international en recherche, notamment avec des projets européens en continu depuis 2004. Au niveau de la mise en œuvre d'outils stratégiques, j'ai une assez longue expérience, d'abord en tant que chef de département au sein du laboratoire dont je suis ensuite devenu directeur, puis par la mise en place de plateformes de nanotechnologies et par la coordination du projet I-Site lui-même.

Je suis donc très content d'avoir l'opportunité de faire aboutir ce projet de longue haleine qui est très important pour le futur de la jeunesse de la région.

Et je remercie Dominique de me témoigner cette confiance.

M. Grevey.- Merci Alain.

Pascal Neige n'a pas pu être là. Je ne me rappelle plus exactement la raison. Je ne sais plus s'il est en contrôle, en thèse ou en commission. Je ne sais plus parce que deux personnes sont absentes et je n'arrive plus à me rappeler exactement la raison, mais peu importe.

J'ai demandé à Pascal Neige de continuer à œuvrer dans le domaine de la recherche, tout simplement parce qu'il a une grande expérience. Il a été la personne référente pour la recherche lorsque c'était difficile du côté d'UBFC. Il a très bien réussi à

travailler avec tous les vice-présidents des établissements, les organismes de recherche et les établissements de santé. Il a une grande expérience et il est reconnu par tous. C'est donc vraiment quelque chose d'important pour que l'on puisse avancer dans le cadre d'UBFC.

Hugues Daussy ne peut également pas être avec nous pour l'une des trois raisons que je vous ai données. Je suis désolé.

C'est quelqu'un qui vient du domaine de l'Histoire. Il a été IUF par le passé. Il est également vice-président recherche du côté de l'université de Franche-Comté.

Cela veut dire que je propose d'avoir un duo ou un binôme de VP recherche issu des universités de Bourgogne et de Franche-Comté et que ce soit les vice-présidents recherche de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté. Je trouve que cela a du sens. Cela va nous aider à bien développer la recherche au niveau d'UBFC et à recentrer le débat du côté fédéral.

Il reste Paul.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et tous.

Je m'appelle Paul Alibert, je suis enseignant-chercheur dans un laboratoire qui s'appelle Biogéosciences à l'université de Bourgogne. Je suis originaire de Montpellier, j'ai fait ma thèse là-bas, comme vous pouvez l'entendre.

Ma thématique de recherche est la biologie évolutive, l'écologie évolutive. Dans le cadre de mon métier d'enseignant-chercheur, j'ai été amené à être assez souvent en connexion avec le domaine des relations internationales, déjà au niveau de la recherche puisque j'ai obtenu une bourse Marie Curie, puis Humboldt et de nouveau une bourse Humboldt de chercheur un petit peu plus tard dans ma carrière, lorsque j'étais parti en Allemagne. Pendant un certain nombre d'années, je me suis occupé de la commission des relations internationales dans une autre UFR. Je m'occupais donc des échanges étudiants et autres.

Ce qui m'a vraiment ancré dans l'international, c'est surtout ma dernière mission. J'ai été détaché au ministère des Affaires étrangères et de 2015 à 2019, pendant que vous construisiez UBFC, je me suis occupé de coopérations scientifiques universitaires pour l'Ambassade de France en Allemagne. Je suis revenu il y a un an.

De par cette expérience dans l'international, Dominique m'a contacté. J'ai été très honoré qu'il me contacte pour cette mission et on a tout de suite discuté et convenu que l'échelle internationale, au niveau de notre région, était extrêmement importante et que cela pouvait se faire au niveau des établissements, mais également au niveau de l'ensemble de la ComUE. Je suis d'autant plus convaincu de cela avec mon expérience allemande. J'ai vu fonctionner les universités allemandes et les organismes de recherche allemands et j'ai vu leur puissance. Fort de cette expérience, j'espère pouvoir contribuer à faire rayonner ce site qui le mérite.

M. Grevey.- Merci Paul.

Voilà la première série de vice-présidents. Je vous en proposerai quatre autres. Pour certains, les choses étaient calées, mais c'était peut-être un petit peu trop tôt pour les présenter. Pour d'autres, ce n'est pas complètement calé. On va donc continuer pour qu'on puisse arriver à constituer une équipe complète au CA de janvier et qui pourra travailler.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques ? Monsieur Genelot.

M. Genelot.- J'ai plusieurs questions qui correspondent globalement aux projets menés par différents vice-présidents, mais je ne sais pas si c'est le lieu pour les poser.

M. Grevey.- Une fois que l'équipe sera complète, on parlera de la politique globale. Si c'est pour parler de cela, on va peut-être attendre que l'équipe soit complète parce qu'il y a forcément de grandes interactions entre toutes les vice-présidences.

Monsieur Guinebert.

M. Guinebert.- Avant de parler de l'équipe, je tiens tout de même à dire, mais c'est peut-être seulement moi, que je n'ai reçu aucun compte rendu de nos deux précédentes réunions. J'en aurais bien besoin lorsqu'il sera question de la commission des statuts, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Déjà, je suis enchanté de tous vous rencontrer. C'est une belle équipe, très testostéronée. Je tiens tout de même à dénoncer le fait qu'il n'y ait que deux femmes sur sept postes à responsabilités qui ont été présentés depuis le début. Je tiens donc à pointer cela du doigt.

Pour le reste, j'ai une question sur le vote. Va-t-il se passer de manière nominative ?

M. Grevey.- C'est global.

M. Guinebert.- D'accord.

D'autre part, peut-être que je me fais des films, je vois en la personne de certains vice-présidents proposés ici une intrusion du ministère dans les affaires de l'université. Je vois cela d'un assez mauvais œil. Mais finalement, cela a l'air de faire suite aux discours qui nous ont été faits lors du dernier CA.

À ce titre, ma position sera donc un vote contre cette équipe. Étant donné que j'ai la procuration de ma camarade de l'UNEF, elle s'abstiendra sur ce vote.

M. Grevey.- D'accord.

M. Viéron-Lepoutre.- Il est dommage qu'on ne puisse pas parler du projet. Il est vrai que quand j'ai vu la liste, ma crainte est que l'on soit dans la continuité de ce qui ne fonctionnait pas avant. Si on ne peut pas discuter des projets, sur quoi va-t-on voter ? Si c'est juste sur des noms... Moi, je vote sur des projets, pas sur des noms. Je n'ai rien contre personne. Il y en a certains que je connais et d'autres que je ne connais pas. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'ils nous proposent dans les domaines dans lesquels ils envisagent de travailler avec vous. C'est vrai que c'est un peu problématique. Je rejoins ce qu'a dit le premier étudiant parce que voter pour une liste de noms de gens qu'on ne connaît pas... Allons-y, mais ce qu'on nous demande, c'est de faire blanc-seing. C'est donc un peu problématique pour moi aussi.

Je rejoins ce qu'a dit Matthieu Guinebert sur une question qui est tout de même importante qui est celle de la parité. Je croyais que c'était une cause nationale au niveau gouvernemental. Je sais que c'est compliqué, mais cela prouve aussi que chez les professeurs des universités, on manque cruellement de femmes.

M. Grevey.- Il est vrai qu'elles sont beaucoup sollicitées. L'équipe n'est pas complète. Mais j'entends ce que vous dites.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- J'ai juste une question et peut-être une remarque. Pourrions-nous avoir une idée des fonctions des quatre VP que vous envisagez de mettre en place ?

À titre personnel, je suis un peu surpris, pour ne pas dire autre chose, qu'il n'y ait pas un VP aux finances et aux ressources humaines. C'est tout de même un minimum dans un établissement d'enseignant supérieur et de la recherche. Ceci par rapport aux problèmes de dysfonctionnements connus par le passé pour avoir un peu plus de transparence et de fonctionnement un peu plus démocratique dans ce qu'il se passe dans la nouvelle ComUE.

M. Grevey.- Il y aura un VP aux moyens, un VP valorisation, un VP culture scientifique et un VP vie étudiante et attractivité.

M. Bouchet.- Dans le VP aux moyens, c'est là que l'on mettra tout ce qui est ressources humaines, personnel et finances ?

M. Grevey.- Oui.

M. Bouchet.- D'accord. Mais on ne va pas attendre janvier ou février parce qu'il y a un budget.

M. Grevey.- Le budget est déjà prêt parce qu'on ne peut pas faire autrement. De toute façon, vous verrez qu'il est très technique. Je ne vais pas dévoiler les choses, mais 95 % du budget sont sur des crédits fléchés.

En fait, on n'est pas comme dans une université où le budget est un budget globalisé. Ici, la partie globalisée représente en gros 5 %. Vous ne m'en voudrez pas si c'est 4 % ou 6 %, je vous donne un ordre de grandeur.

M. Bouchet.- Notre rôle en tant qu'élu est donc d'entériner les 10 % du fonctionnement de la ComUE.

M. Grevey.- Notre rôle est de jouer avec les moyens que nous avons. La ComUE gère les projets de recherche. Les projets de recherche sont des projets fléchés.

M. Guinebert.- Je voulais aussi revenir un petit peu sur la méthode. Je sais que cela se passe au niveau des statuts, mais dans le simple respect du rôle de chacune des institutions, je pense qu'on aurait pu prendre le temps de consulter le CAC et attendre aussi qu'on nous présente le président qui a été nommé ce matin au CAC.

D'ailleurs, si nous n'étions pas en lien avec nos élus au sein du CAC, nous n'aurions pas encore son nom.

Le fait que cette équipe nous soit proposée sans même que le CAC ait été consulté ou qu'il ait donné un avis, même si je sais que ce n'est pas statutaire, je trouve cela un peu limite en termes de méthode. Cela m'interroge donc sur le rôle que jouera le CAC à l'intérieur de cette ComUE qui avait jusqu'à présent un rôle assez important, me semble-t-il.

M. Grevey.- D'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je m'interrogeais sur le périmètre de chaque fonction. Au-delà des hommes ou des femmes, même si elles sont peu nombreuses, on a deux VP recherche, plus Monsieur Dereux, plus les différents responsables des PIA, plus Maxime Jacquot qui joue aussi un rôle d'interface entre la formation et la recherche. N'est-il pas un peu dangereux d'avoir des choses aussi mal définies ?

Quel sera le lien entre le président du CAC qui a notamment une action sur les formations et le VP délégué à la formation ?

M. Grevey.- Il ne faut pas perdre de vue que le cœur de métier d'UBFC est la recherche. Sommes-nous bien d'accord ? Nous ne sommes pas dans une université traditionnelle. Sommes-nous aussi d'accord ?

Nous sommes là pour définir la stratégie de recherche que les établissements veulent porter ensemble et pour la mettre en œuvre. C'est cela, le rôle. Le rôle est là.

M. Tatibouët.- C'est vrai, à l'origine en tout cas. Depuis, cela a tout de même beaucoup évolué. Il y a eu tous les masters internationaux, la SFRI, les PIA NCU et RITM.

M. Grevey.- Tout à fait.

M. Tatibouët.- Mine de rien, il y a une grosse part de formation qui s'est infiltrée dans le rôle de la ComUE. Elle ne porte pas que la recherche ou alors nous n'avons pas été bien informés.

M. Grevey.- Le cœur de métier, c'est la recherche. Étant entendu que nous sommes un site de petite taille, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ne traiter que la recherche. Il faut traiter le lien formation/recherche et il faut également essayer de monter en attractivité. La plupart des masters dont on parle sont donc opérés dans les établissements et sont repérés comme des masters UBFC de manière que l'on soit capable de communiquer à l'extérieur de façon unie.

Effectivement, il y a beaucoup de personnes autour de la recherche et de la formation, mais aussi de l'international, de la communication, du sentiment d'appartenance, de l'engagement étudiant parce que c'est quelque chose que l'on peut promouvoir de façon transversale. C'est dans ce sens que nous allons. Nous n'avons pas toutes les fonctions dans toutes les directions. En fait, nous sommes très spécialisés.

Monsieur Piat.

M. Piat.- Bonjour.

J'ai une question. Les VP sont des gens avec de bons CV. Le rôle de chacun, par rapport à leur expérience, me semble bien cadré. J'ai une petite interrogation par rapport à une polémique qu'il y a eue par le passé concernant Alain Dereux. Je ne veux pas que ma question soit prise comme une question polémique. Je pense qu'Alain est complètement dans son rôle par rapport au poste de VP proposé. Simplement, par rapport au passé, à un moment donné, avait posé question le fait qu'il soit directeur de son laboratoire. Pour le moment, il l'est toujours. Dans le futur, est-il prévu un passage de relais ? Est-ce envisagé ?

C'est pour savoir parce que la tâche va être rude. On va avoir beaucoup de travail. Comment est-ce envisagé ?

M. Grevey.- Je vais me permettre de répondre en partie et si Alain a des compléments à donner, il les donnera.

Nous avons convenu qu'il quitterait son laboratoire si le projet I-Site était pérennisé parce qu'il ne pourrait pas continuer. En revanche, si l'I-Site s'arrête, la question ne se posera plus.

Ensuite, la position d'Alain Dereux était compliquée les années passées, notamment parce qu'il n'y avait plus de gouvernance. Il a donc fallu qu'il porte tout ou presque. Il faisait à la fois le VP RI, le VP formation, etc. De fait, vous l'avez vu de tous les côtés. Il a fait ce qu'il a pu pour maintenir le projet en action et je trouve qu'il a eu une action extraordinaire. Il est bien entendu que des VP vont arriver. Il ne s'occupera donc pas des aspects de formation, etc.

En revanche, faire une analyse stratégique d'où on en est, comment il faut avancer, quels sont les éléments bloquants, ce qu'il faut améliorer, etc., c'est lui qui portera la réflexion pour l'ensemble du groupe. Cette réflexion sera ensuite bien sûr discutée au sein du CAc et du CA en fonction des sujets. C'est un élément important.

L'élément le plus important est de définir une politique scientifique de site, puis de la décliner en stratégie. Cela va se faire ici, à UBFC. C'est là qu'on va démarrer les éléments. On les a d'ailleurs déjà un petit peu démarrés. C'est là que cela va partir et vous aurez tous votre part de travail, soyez-en certains.

M. Dereux.- Je peux peut-être compléter.

Depuis que cette question est posée, j'ai une interaction avec le CNRS. Il ne faut pas oublier que l'ICB est une UMR. C'est l'une des plus grandes UMR de l'Institut de physique du CNRS. Le changement de direction à la tête d'une unité de cette taille aux yeux de l'INP ne s'improvise pas. D'autant plus qu'il y a un certain nombre de

reconfigurations qui concernent des laboratoires de la région qui sont possibles à court terme. En même temps, un directeur adjoint, Sébastien Chevalier, a quitté son poste. Toute la gouvernance de l'ICB doit donc être repensée et le CNRS n'a pas coutume de faire cela dans un climat d'improvisation.

Il a été convenu avec le CNRS que dès que nous aurons l'annonce de la pérennisation de l'I-Site, je démissionnerai de mon poste de directeur de laboratoire. Ce qui laissera du temps au CNRS dans les prochains mois pour définir la gouvernance du directeur et le rôle du directeur adjoint du laboratoire ICB.

En ce qui me concerne, quoi qu'il arrive, qu'I-Site perdure ou pas, mon mandat de directeur de laboratoire s'arrêtera au 31 décembre 2021 et j'aurai de toute façon arrêté à cette date. Je ne serai donc plus directeur du laboratoire au plus tôt à la date de la pérennisation du projet ou au plus tard le 31 décembre 2021.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Genelot.- Peut-être revenir sur la question qui a été posée, notamment au niveau du CAC. Je n'ai pas forcément entendu de réponse. Je voulais donc savoir, de manière un peu plus détaillée, quelles pourraient être les interactions entre le CAC et le conseil d'administration de la ComUE et comment les différents VP de la gouvernance pourraient interagir avec ce conseil ?

M. Grevey.- Il faut voir que les VP vont porter la stratégie, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions sur le terrain. Si je parle de politique scientifique et de recherche par exemple, le CAC va s'appuyer sur des réflexions qui vont être menées à différents niveaux au niveau des pôles thématiques scientifiques. C'est là que se retrouvent les laboratoires qui ont des cohérences disciplinaires. Il va également s'appuyer sur des réflexions menées entre les directeurs des Maisons des sciences de l'homme et les animateurs des axes I-Site qui sont des axes transversaux de façon à essayer de faire la synthèse de tout ce que la base a comme analyses, pistes de progrès, etc. Ensuite, lorsque l'on mettra en œuvre les actions, ce sont les VP qui les porteront. C'est clair.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre cette liste ? Je vois 6 mains levées. Pensez bien à vos procurations.

Merci.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui ne prend pas part au vote ? 1.

M. Tatibouët.- Quand on vote pour des personnes, cela devrait normalement être nominatif. Cela ne peut pas être un vote global.

M. Grevey.- Le Président propose son équipe.

En revanche, lorsqu'il sera question de voter pour le vice-président chargé des questions numériques, on fera un vote à bulletin secret parce qu'il est élu nominativement. Ne me demandez pas pourquoi.

Mme Attuel-Mendes.- On a procédé de la même façon il y a 4 ans. On a fait un vote global sur l'équipe et on a isolé Christophe Cruz.

Mme Bourhis.- C'est statutaire.

M. Grevey.- C'est comme cela dans toutes les universités.

En tout cas, merci pour votre confiance.

On va pouvoir passer au point n° 2.

Mme Maurel.- Pourrions-nous avoir le décompte des votes pour s'il vous plaît ?

Mme Bourhis.- Il y a 1 abstention, 6 contre et 1 blanc. Mais on n'a pas donné le nombre de présents.

M. Grevey.- Qui est pour ? Il y en a 30.

Mme Bourhis.- 30 votes pour, 1 abstention, 6 contre et 1 « ne prend pas part au vote ».

Il y a 38 voix qui doivent s'exprimer.

M. Guinebert.- Il y a une question qui est restée sans réponse sur les comptes rendus des précédentes réunions. Il me semble important d'avoir un archivage de ce qui s'est passé avant.

M. Grevey.- Tout à fait.

M. Guinebert.- Dans les autres instances, notamment au CA de l'université, on commence par la validation de ces comptes rendus. Cela me semble primordial.

Mme Bourhis.- Je vais vous répondre sur ce point, Monsieur Guinebert. D'abord, ce ne sont pas des comptes rendus, mais des verbatim, et ils seront tous présentés au prochain CA de la semaine prochaine. Là, le calendrier était tendu. Nous étions en CAC ce matin, on a deux ou trois instances. Il faut donc le temps de les relire, de les remettre en forme, etc.

M. Guinebert.- Oui, mais à ce titre, cela va poser un vrai problème parce qu'il y a eu des engagements de personnes sur des délibérations qui vont avoir lieu là et qui n'ont pas été pris en compte malgré ce qui a été dit. Cela pose un problème.

Je suis désolé, mais normalement, on doit avoir un archivage de ce qu'il s'est passé avant. J'entends bien le problème de calendrier, mais c'est pareil pour toutes les instances et ces autres instances les ont.

Mme Bourhis.- Tout à fait. On est un tout petit effectif à UBFC. Il faut relire tous ces verbatim qui font beaucoup de pages. Ils sont tous inscrits au prochain CA.

Monsieur le Président pourra vous le confirmer, je vois ce dont vous parlez concernant les engagements du premier CA, mais je ne suis pas certaine qu'il y ait eu des engagements formels. Il y a eu une ouverture, mais pas d'engagement.

M. Guinebert.- Voilà toute la problématique.

Mme Pucéat.- Ce n'est pas exceptionnel dans les CA des établissements que deux verbatim arrivent parfois en même temps. Le rythme est tel qu'il arrive parfois que la retranscription prenne un peu de temps lorsque c'est assez long. De toute façon, ils arrivent au bout d'un moment.

M. Guinebert.- Comment s'exprimer sur des délibérations qui ne prennent pas en compte ce qui a été dit au préalable ? Là, vous avez dit : « Je ne suis pas certaine ». Moi non plus, je ne suis pas certain. Et quand on n'est pas certain de ce qui a été dit et qu'on n'a pas les pièces justifiant ce qui a été dit, on ne peut donc pas se prononcer sur des délibérations.

Mme Bourhis.- Il fallait comprendre « je ne suis pas certaine » au second degré. Il n'y a pas eu de vote au dernier CA sur le point dont vous parlez. C'est aujourd'hui l'objet du rapport.

M. Grevey.- Madame Vuillermoz.

Mme Vuillermoz.- J'ai juste une remarque. Je crois que cela a déjà été demandé au CA précédent. Serait-il possible d'avoir le nombre de personnes présentes et représentées pour ne pas avoir chaque fois un débat sur le nombre de votants ?

Mme Bourhis.- On vous les donnera systématiquement.

M. Grevey.- Oui, vous avez raison.

Mme Vuillermoz.- Merci.

M. Grevey.- Je vous propose de passer au point n° 2 qui est l'approbation de la convention entre UBFC et le CNRS.

2. Convention CNRS/UBFC

M. Grevey.- Cette convention est très importante parce que c'est la convention de site. Normalement, c'est la convention quinquennale qui devait courir de 2017 à 2022 et que nous validerons ici fin 2020. Le travail a été difficile à mener. On l'a repris quand je suis arrivé. On arrive au bout, c'est-à-dire qu'il y a un accord avec le CNRS de façon qu'UBFC soit tutelle des unités de recherche mixtes avec le CNRS. C'est une avancée importante parce que le CNRS ne voulait pas avoir un grand nombre de tutelles pour les équipes de recherche. Comme on a demandé à UBFC de porter la stratégie de recherche, le CNRS s'attendait à ce que la tutelle de ses unités soit UBFC.

Nous devons donc signer une convention avec le CNRS pour manifester cet élément. Vous avez la convention. Et nous aurons une convention à signer entre UBFC et les établissements membres d'UBFC que nous vous soumettrons lors d'un prochain conseil d'administration, peut-être même celui du 17 avec le budget. Pour tout vous dire, nous l'avons finalisé hier. Nous n'avons donc pas pu vous la transmettre à l'avance. Cette convention entre les établissements membres et UBFC est en fait une déclinaison de la convention entre le CNRS et UBFC.

Dans cette convention, il y a une partie qu'on appelle « politique scientifique partagée », ensuite la mise en œuvre qui parle de l'affectation des ressources, de l'accueil des doctorants, des publications, de l'information scientifique et technique, des notions de parité et d'égalité, de déontologie, d'intégrité scientifique, de relations internationales, de communication, puis il y a des clauses classiques relatives à la propriété intellectuelle et à l'activité contractuelle. Voilà pour balayer rapidement.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Mme Maurel.- C'est juste remarque d'ordre général. Je n'étais pas au CA de la ComUE dans la mandature précédente. Je n'ai participé à aucune discussion relative à cette convention et j'ai reçu ce document de 13 pages il y a deux jours. J'aurais voulu savoir si ce serait systématiquement comme cela, c'est-à-dire qu'on recevra des documents extrêmement importants deux jours avant le moment où l'on devra prendre une décision. C'était tout de même plus que court et peut-être à la limite de la légalité.

M. Grevey.- Nous sommes d'accord, c'est effectivement court. La seule difficulté que nous avons, c'est que nous essayons d'avancer vite dans une période dans laquelle on est en train d'installer la nouvelle gouvernance d'UBFC. Ce n'est pas pour essayer de passer des choses en cachette des instances.

On a tous conscience que le fait d'avoir une convention de site avec le CNRS est quelque chose de très important pour le site. Cela veut dire que le site compte pour les organismes nationaux de recherche. C'est donc un élément bigrement important.

Le PDG, Antoine Petit, dit qu'il la signera le 15 décembre. S'il la signe le 15 décembre, on essaiera de faire au mieux pour s'en sortir. Le travail a été très long pour arriver au bout. Vous ne l'avez donc pas eue bien avant, j'en suis désolé. Cela ne devrait pas se reproduire. Nous sommes dans des situations un peu particulières.

M. Guinebert.- Si j'ai bien compris, il nous est demandé de nous prononcer sur les points 3 et 4. Est-ce cela ?

M. Grevey.- Non, c'est sur l'ensemble.

M. Guinebert.- À un moment donné, dans la présentation du rapport, on insiste beaucoup sur les points 3 et 4 et j'ai cru comprendre qu'il s'agissait seulement de ces points.

S'il s'agit de l'entièreté du document, c'est conforme à ce qui a été dit la dernière fois et dans les orientations. Simplement, je regrette un peu le point 5 du premier titre sur « Territoire, patrimoine et société ». Au final, je prends cela comme un chapitre qui fait un peu guise de fourre-tout où on passe complètement à côté des recherches qualitatives.

Encore une fois, c'est conforme à ce qui a été dit la dernière fois, mais je trouve que les Sciences Humaines et Sociales sont vraiment loin derrière les autres qui sont présentées au préalable et je ne peux qu'être déçu de cela. Je pense qu'on aurait pu faire un effort en parlant de recherches qualitatives et de tout le bien que cela pouvait apporter. Elles pouvaient aussi être intégrées à d'autres endroits dans cette convention. Au début, on parle de transversalité et de coopération, mais finalement, je vois ce dernier point comme le fourre-tout parce qu'il fallait bien mettre les Sciences Humaines et Sociales à un endroit et on les a mises là. Je voulais simplement rebondir là-dessus. Mais encore une fois, c'est conforme à ce qui nous avait été présenté la dernière fois.

M. Grevey.- Ce sont les champs disciplinaires prioritaires, vus également par le CNRS. Bien sûr, les Sciences Humaines Sociales ne sont pas oubliées.
Fabien Thomas pour le CNRS.

M. Thomas.- Je peux peut-être répondre en partie à votre question puisque je suis l'un des coauteurs de cette convention, notamment du point 1.

Comme le dit Dominique Grevey, c'est bien la liste des champs prioritaires. Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas beaucoup de champs prioritaires. Il y en a un qui s'appelle « Territoire, patrimoine et société ». On essaie de fonctionner, non pas en discipline, mais en objet. C'est ce que cela a donné. Je ne pense donc pas que les SHS soient délaissées dans cette liste.

Ce n'est pas non plus une liste à la Prévert, sinon il aurait fallu faire une liste des 40 laboratoires, ou plus. C'est une convention et non pas une liste à la Prévert ni un inventaire. C'est un acte politique où il y a les priorités. Si vous y retrouvez les SHS, c'est qu'elles sont dans les priorités et pas ailleurs.

M. Guinebert.- Justement, c'est un acte politique. Chaque chose a une importance et le fait qu'elles figurent en dernière position reflète tout de même quelque chose.

M. Thomas.- Il n'y a pas d'ordre.

M. Grevey.- Madame Munier-Jolain.

Mme Munier-Jolain.- Je ne me prononcerai pas sur la première ou la dernière position. Pour moi, il n'y a pas de numéro, donc il n'y a pas de sens à la position. On pourrait d'ailleurs se dire que c'est peut-être l'ordre alphabétique.

Quant au caractère fourre-tout, cela commence effectivement par « Très interdisciplinaire », mais en général, les gens voient plutôt cela comme une qualité reconnue. Et quand on met ensemble les sciences de l'univers, de la terre et de l'environnement, je pense qu'on pourrait voir le côté fourre-tout dans chacun des axes. Comme vient de le dire Fabien Thomas, ce sont des axes prioritaires extrêmement larges du CNRS. Tel que c'est rédigé, il ne me semble pas voir un jugement de valeur porté sur les disciplines de certaines qui seraient plus nobles que d'autres.

M. Grevey.- Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Ma première remarque par rapport à ce qui vient d'être dit, c'est que cela n'aurait pas coûté grand-chose de rajouter les sciences au territoire et au patrimoine parce que c'est extrêmement discriminatoire d'avoir comme un fourre-tout alors qu'on a dit que les sciences étaient reliées aux matériaux. Donc déjà rien que par le qualitatif, elles n'ont aucun sens à être là. Cela aurait été souhaitable dans la perception des SHS.

M. Thomas.- Cela peut s'entendre.

M. Bouchet.- La deuxième chose qui m'interpelle, c'est que cette convention est pour 2017-2022. Cela n'a pas été évoqué. En fait, on prolonge quelque chose qui a été arrêté. C'est quelque chose qui n'a pas été éclairci ou présenté.

M. Grevey.- En théorie, il y a des conventions quinquennales qui se mettent en place, sauf que la convention quinquennale avec le CNRS n'a jamais été mise en place. Comme on la met maintenant, il est choisi de dire que c'est pour ce quinquennat-là, c'est-à-dire qu'il ira jusqu'au futur contrat quinquennal, en 2022. Puis on aura une nouvelle convention au futur contrat quinquennal parce que le quinquennal se mesure par rapport aux vagues que nous avons au niveau du ministère. Notre vague s'arrêtera fin 2022 et nous irons donc jusque-là. On aurait pu dire que cela allait de 2020 à 2022.

M. Bouchet.- Je suis d'accord, mais le vote que nous allons faire entérinera 2020-2022.

M. Grevey.- Oui, c'est clair. On ne va pas voter pour des choses passées et qui ne se sont pas passées de la même façon parce que les tutelles n'étaient pas établies jusqu'à maintenant. Les établissements considéraient donc qu'ils étaient tutelles des unités de recherche alors qu'il n'y avait même pas de contrat. L'avantage, ici, c'est que cela éclaircit la situation.

M. Bouchet.- La dernière chose, lors du discours d'investiture, on a parlé de quatre défis sociétaux, me semble-t-il. J'aurais aimé savoir si cela va être mis en relation avec ce qui est proposé ou si c'est quelque chose qui va se surajouter ou qui va être mis en place à partir de 2022. J'aimerais comprendre le lien entre le projet scientifique qui nous a été présenté la semaine dernière et cela.

M. Grevey.- Là, on travaille sur des champs disciplinaires particuliers. L'objet qu'on aura à faire pour UBFC nouveau – si je peux dire –, sera de définir une politique scientifique. On va définir cette politique scientifique à partir de trois défis sociétaux qui sont les axes de l'I-Site. Au tout départ, c'étaient des axes disciplinaires qu'on transforme en défis sociétaux et on va se poser la question de savoir s'il est judicieux ou non d'en rajouter un quatrième pour être plus intégratif et inclusif de l'ensemble des unités de recherche. C'est le travail que nous allons engager.

La convention arrive maintenant. Ce travail n'est pas fait, on n'en parle donc pas de façon forte. Il faut qu'on engage le travail.

Monsieur Piat.

M. Piat.- Pour prolonger cette discussion, par rapport à la manière dont est rédigé le point 1, on dit que la recherche à UBFC est organisée en 7 pôles qui sont énumérés. À l'échéance 2022, puisqu'il y en aura une nouvelle, si jamais on faisait évoluer la structure interne d'UBFC, les choses allant suffisamment vite pour qu'on puisse le faire, est-ce que cela remettra en question l'accord ?

M. Grevey.- De toute façon, l'accord va s'arrêter en 2022 et on changera de quinquennal. On refera donc un accord. D'ici là, si on a mûri, c'est-à-dire que si on a vu les choses un peu différemment parce qu'on aura fait évoluer les choses en discutant, on redéfinira la politique scientifique.

M. Piat.- On le fera en 2022.

M. Grevey.- Avec le CNRS, on attend 2022, c'est clair.

M. Thomas.- Je voudrais tout de même préciser une chose. Il s'agit là d'une convention entre le CNRS et UBFC concernant les laboratoires partagés. Ce n'est pas l'ensemble d'UBFC. UBFC ne contractualise pas sur l'ensemble de ses laboratoires, mais uniquement sur les laboratoires partagés dont vous avez la liste. C'était le premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse. Ce n'est pas une convention pour le plaisir de signer des conventions. C'est un outil de travail, notamment pour les directeurs de laboratoire qui attendent une réactualisation du mode de fonctionnement depuis 3 ans et qui souffrent beaucoup. Il y en a peut-être parmi vous, je ne sais pas. Mais vous êtes toutes et tous dans des laboratoires, peut-être dans des UMR pour la plupart, et vous savez que votre directeur souffre beaucoup parce que la manière de fonctionner n'a pas été clarifiée dans les circonstances qu'on a connues.

Maintenant, on va savoir comment fonctionner, notamment pour la gestion des contrats, etc. Ce document est donc un outil de travail.

M. Grevey.- Je me permets de compléter. Il a comme effet immédiat de pouvoir accorder des délégations de signature aux directeurs d'unité, c'est-à-dire que le président d'UBFC pourra déléguer sa signature aux directeurs d'unité et aux responsables administratifs. C'est un élément important de simplification. Il permet d'envisager et de mettre en place une réunion avec le CNRS et les responsables administratifs pour discuter de la simplification des procédures.

Quelque chose est d'ailleurs en train de se programmer pour début janvier, pour travailler et pour que la complexité diminue au sein des laboratoires.

M. Viéron-Lepoutre.- Je suis un profane. Je ne suis pas dans un labo, je ne suis qu'un pauvre petit bibliothécaire. Pourrions-nous avoir un petit glossaire ? Qu'est-ce que les instituts principaux qui se trouvent dans la liste à la fin ?

M. Thomas.- Ce sont les instituts du CNRS.

M. Viéron-Lepoutre.- C'est la nomenclature du CNRS ?

M. Thomas.- Oui, ce sont les 10 instituts du CNRS.

M. Grevey.- Tout à l'heure, Monsieur Dereux parlait de l'INP, c'est pour la physique.

M. Thomas.- Je peux compléter :

- INSB : Institut National des Sciences Biologiques ;
- ISHS : Institut des Sciences Humaines et Société ;
- INSU : Institut des Sciences de l'Univers ;
- INC : Institut de Chimie ;
- INSIS : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;
- INS2I : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;
- INEE : Institut National Ecologie et Environnement.

M. Grevey.- Avez-vous d'autres remarques ? Voulez-vous aborder d'autres points ? Non.

Je vais donc vous demander de bien vouloir approuver cette convention, ce qui nous permettra de la signer avec le CNRS.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Nous sommes 38, moins 3, donc 35 votes pour.

Je vous remercie.

M. Bouchet.- Intégrez-vous le changement que je vous ai proposé ?

M. Grevey.- Sur les Sciences ?

M. Bouchet.- Oui.

M. Grevey.- Je vais voir si on peut négocier cela avec le CNRS.

M. Thomas.- On verra. De toute manière, il y aura une nouvelle convention dans moins de 2 ans.

M. Grevey.- On va essayer de faire en sorte.

M. Thomas.- C'est understandable, je le défendrai.

M. Grevey.- Merci.

Nous avons le troisième point à aborder qui concerne la commission des statuts.

3. Commission des statuts

a. Création de la commission des statuts

Mme Bourhis.- Un petit rappel des dispositions statutaires. Au titre de l'article 12-21 des statuts d'UBFC, toute commission peut être créée auprès du conseil d'administration. Par ailleurs, l'article 17 dispose que le conseil des membres doit rendre un avis conforme sur toute modification des statuts. L'article 30 précise que les statuts peuvent être modifiés par délibération du conseil d'administration après un avis favorable du conseil des membres rendu à la majorité des deux tiers. C'est le cadre statutaire de fonctionnement pour entamer le processus de révision des statuts.

La proposition de composition de cette commission est fixée à 18 membres avec le président d'UBFC, les 7 chefs d'établissement membres, 6 représentants des collèges A, B et C, 2 représentants du collège D et un cabinet juridique indépendant spécialiste du droit public et des associations.

Pour information, je rappelle que cette commission, qui existait déjà au cours de la précédente mandature, avait exactement cette composition.

Concernant les modalités de désignation des membres, nous avons réalisé un appel à candidatures. Les membres seront élus selon un système plurinominal majoritaire à un tour, avec des collèges électoraux unifiés, l'interdiction d'adjonction de noms, par panachage et prohibition des seuils de représentation. Les bulletins de vote seront distribués très classiquement en séance et chaque électeur sera appelé à se présenter à l'urne, avec passage obligatoire à l'isoloir. Ce sera dans l'entrée.

Pour les modalités de vote, si ce rapport est adopté, l'électeur sera amené à panacher les listes en choisissant strictement 6 noms pour les collèges A, B et C et 2 noms pour le collège des étudiants, en rayant le nom des personnes qu'il ne souhaite pas désigner.

A la fin du processus de vote, on procédera au dépouillement en séance en présence d'au moins deux scrutateurs volontaires.

On vous précise ici le caractère de nullité des bulletins. C'est aussi très classique.

Pour le fonctionnement de la commission et les modalités de désignation des experts, le Président choisira le cabinet retenu après avis de la commission. La commission sera dissoute le jour où elle présentera au conseil d'administration le résultat de ses travaux ou le jour de désignation de nouveaux membres de l'instance.

Voilà pour le cadre juridique.

M. Grevey.- Pour le fonctionnement, il est souhaité que nous puissions réunir la commission toutes les semaines, c'est-à-dire une réunion par semaine, de préférence le mercredi après-midi. C'est une commission qui va travailler à partir d'un pré-cadrage fait par les établissements membres puisque UBFC est au service du déploiement des politiques. Il y a donc un pré-cadrage, mais quand je dis « pré-cadrage », il y a beaucoup de choses à définir. Par exemple, le périmètre du Conseil d'administration, les personnes qu'il y a dedans, etc. C'est donc une commission qui est amenée à travailler.

Ensuite, nous ferons un ou deux CA extraordinaires uniquement sur ce sujet pour les arbitrages et les décisions parce que la commission qui va travailler va peut-être dire - si je garde l'exemple du conseil d'administration - qu'il y a plusieurs solutions possibles pour constituer le conseil d'administration. La commission va donc élaborer des pistes qui seront ensuite soumises au CA.

Ce qui est important, c'est que la commission est l'endroit où l'on travaille et c'est le CA qui décidera des arbitrages qui lui seront proposés par la commission. Cette commission se réunira donc tous les mercredis après-midi dès début janvier.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question sur la représentation possible des chefs d'établissement membres. Pour BSB, je pense que Stephan Bourcieu ne pourra pas être en réunion de la commission des statuts tous les mercredis après-midi, malgré l'importance de la thématique. Est-il envisageable que les chefs d'établissement, eu égard à leur forte activité, puissent être ponctuellement représentés lors de ces sessions de travail ?

M. Grevey.- Si on pense que cela a du sens, on peut en discuter. Il ne faut pas qu'on ait une personne le premier mercredi, une autre le deuxième, une autre le troisième, etc. parce que cela n'aurait pas de sens. Cela me paraît important. C'est une question que l'on peut aborder.

M. Guinebert.- J'ai une question et j'en viendrai ensuite à ma question principale. On vote sur ce rapport et sur le fonctionnement de la commission des statuts. À la fin, dans l'article « Dissolution », il est dit : « au jour où elle présente ». Cela sous-entend qu'on nous présente le résultat du travail, mais sans vote. C'est pour cela que je préférerais que ce soit remplacé par « soumet » parce que celui induirait un vote. Sinon, cela veut dire qu'un travail est rendu et que ça en reste là. Je préférerais donc remplacer « présente » par « soumet ».

M. Grevey.- C'est à quel endroit ?

M. Guinebert.- Dans l'article « Dissolution ». Il est écrit : « *au jour où elle présente au CA* ».

Ma deuxième remarque est celle sur laquelle mes interventions portent depuis le début. Lors de notre première réunion du CA, il nous a été présenté cette commission des statuts et j'étais intervenu, ainsi que ma collègue de l'UNEF, pour demander que les représentants du collège D, donc usagers, aient trois places étant donné que trois listes avaient été élues et qu'elles pouvaient siéger à l'intérieur de ce conseil. On demandait donc qu'il y ait trois places de libérées. C'est une question à laquelle Monsieur Grevey m'a répondu, mais là encore, c'est difficile parce que je n'ai pas les comptes rendus : « Je ne vois pas en quoi cela poserait un problème ». Puis le collègue de l'UNI a répondu : « J'appuie cette proposition de mon collègue ».

M. Grevey.- Oui, j'ai également dit que cette question se traiterait aujourd'hui parce qu'on n'avait pas voté sur le sujet.

Avez-vous d'autres remarques sur la composition ?

Mme Munier-Jolain.- Je voudrais répondre à la remarque sur « Elle présente au CA » ou « Elle soumet au CA ». Je voudrais être sûre, quand on dit « Elle soumet au CA », que le CA aura une possibilité d'amendement du texte. Autrement, cela remet complètement en cause les prérogatives du conseil d'administration.

M. Grevey.- Pour moi, c'est le CA qui décide.

Mme Bourhis.- Le CA votera de toute façon. Il y aura discussion.

Mme Munier-Jolain.- Oui, mais est-ce qu'on pourra modifier le texte ? Ce que je comprends de ce qui a été dit précédemment, c'est que « présente » voudrait dire que le CA pourrait modifier le texte. Encore heureux qu'il puisse le modifier.

M. Guinebert.- Ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce que j'entends par « présente », c'est que la commission nous présente la chose et que le CA n'a pas son mot à dire.

Mme Munier-Jolain.- D'accord, je n'avais pas compris cela.

M. Guinebert.- Alors que quand on dit « Elle soumet », cela induit une acceptation de la part du CA.

Mme Munier-Jolain.- Il me paraît évident que le CA vote.

M. Guinebert.- Oui, moi aussi, cela me paraît évident.

Mme Munier-Jolain.- On est donc d'accord.

M. Bouchet.- Après les discussions que nous avons eues au préalable, je me demandais s'il n'aurait pas été intéressant d'avoir des représentants du CAC dans cette commission parce que les statuts vont forcément impacter cet organe. Ne pas travailler en collaboration avec les membres du CAC, quels qu'ils soient, me semble dommage pour l'interrelation et le bon fonctionnement.

M. Paris.- La commission peut s'adjoindre les services de toute personne qui pourra participer aux travaux, mais qui n'aura pas le statut de membre. À ce niveau-là, on peut donc imaginer inviter des personnes.

M. Bouchet.- Pourquoi cette possibilité n'est-elle pas inscrite ?

M. Paris.- Comme l'expliquait Madame Bourhis, nous avons voulu respecter les dispositions statutaires. Il faut donc bien comprendre que les représentants membres et les représentants du CA sont les deux organes amenés à se prononcer sur la composition des statuts et pas le CAC.

Par contre, des personnes du conseil académique, en fonction de l'ordre du jour, pourront très bien être invitées et participer aux réunions, mais en qualité d'invitées et non de membres.

M. Bouchet.- Oui, cela ne me choque pas, mais ce serait mieux que ce soit inscrit quelque part. Mais ce sera dans le compte rendu.

Mme Bourhis.- C'est mentionné dans le rapport.

M. Bouchet.- Ce sont des questions précises et importantes.

M. Grevey.- « *La commission pourra demander à toute personne de participer ponctuellement aux réunions en raison de son expertise.* » C'est dans le texte.

Mme Bourhis.- Si je peux juste me permettre d'ajouter quelque chose, il y a déjà 18 membres. Des commissions avec un nombre de membres très élevé ne sont jamais très efficaces, sachant que le calendrier sera extrêmement tendu, que les travaux seront intenses et que les membres de la commission vont réellement travailler, prendre la plume, regarder les textes, etc. C'est juste une remarque.

M. Grevey.- On le soumettra au vote.

M. Guinebert.- J'ai toujours une question concernant le dernier article : « *au jour de la désignation des nouveaux membres pour la dissolution* ». Cela veut dire qu'elle est réélue après la présentation des statuts et l'acceptation ou non du CA ?

M. Grevey.- Non, si le CA change, il faut recréer la commission. C'est le cas ici puisqu'on a commencé à la créer avant la dissolution de l'ancien CA et on n'est jamais allé jusqu'au bout parce que le rythme était trop important, même infernal. Du coup, on la remet en place.

M. Guinebert.- Ici, l'instance dont il est question, c'est le CA ?

M. Grevey.- Oui.

Mme Bourhis.- Oui, la commission n'est pas une instance au sens instance statutaire. C'est une émanation du conseil d'administration.

M. Grevey.- On a deux propositions. Je vous propose d'essayer de les traiter. Il y a la notion des 7 chefs d'établissement membres. Mettons-nous : « les 7 chefs des établissements membres ou leur représentant » ? Je propose cela.

M. Viéron-Lepoutre.- Cela me paraît plus raisonnable.

M. Grevey.- Je pense aussi.
Je propose donc de modifier : « les 7 chefs des établissements membres ou leur représentant ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

37 voix pour et 1 abstention.

Il n'y a pas de refus de prendre part au vote ? Non.
Ensuite, il y a la question de 2 ou 3 représentants au collège D.
Qui est contre le fait d'avoir 3 représentants au collège D ?
Qui s'abstient ? 1 abstention.
On met donc 3. Et nous sommes toujours à 37 pour et 1 abstention.
Moyennant ces deux propositions...

M. Guinebert.- Il y a une autre proposition que j'ai faite à la fin.

M. Grevey.- Oui, à la page 4, on remplace « *La commission est dissoute de plein droit au jour où elle présente au CA* » par : « *La commission est dissoute de plein droit au jour où elle soumet au CA* ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. 38 voix pour.

Moyennant ces trois modifications, pouvons-nous adopter ?

Mme Bourhis.- Du coup, l'annexe qui était jointe au rapport est fautive puisque c'était 2 sièges au collège D. Puis concernant les candidats, on a eu une annulation juste en début de séance.

M. Grevey.- On a aussi eu de nouveaux candidats. La liste des annexes est donc fautive.

Je vous propose donc d'approuver le document modifié avec les trois modifications.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Il est approuvé à l'unanimité.

Maintenant, on vous propose de passer à la phase d'élection des candidats au niveau des collèges.

b. Election des membres de la commission

Mme Bourhis.- Laissez-nous juste un petit peu de temps parce que nous réimprimons les listes au vu des annulations de candidatures.

Nous avons eu 15 candidatures exprimées, 14 depuis ce midi puisqu'une candidature a été retirée pour le collège D. Nous avons donc 10 candidats pour les collèges A, B et C et 4 pour le collège D.

Le tableau de gauche est juste. En revanche, sur le tableau de droite, Mme Ambre Buscaglia a retiré sa candidature.

Dès que les bulletins seront réimprimés, nous pourrons commencer l'opération.

M. Grevey.- Le vote va se faire dans l'entrée. On pourra peut-être commencer par le haut. Je ne sais pas si on peut sortir par la porte du haut.

Mme Bourhis.- Oui, on peut. Pensez juste à prendre un stylo, s'il vous plaît.

M. Grevey.- L'objectif sera de barrer des noms que vous ne voulez pas. Il faudra 6 noms des collèges A, B et C et 3 noms pour le collège D.

Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Oui, j'ai une simple question. Comme je ne connais pas tous les membres des collèges A, B et C, serait-il possible d'avoir une rapide présentation si on a le temps ?

Mme Bartasyte.- Bonjour, je suis professeure à l'université de Franche-Comté. Je suis aussi Directrice adjointe de Femto ST. Je suis sur la liste « Pour l'université Bourgogne-Franche-Comté ».

M. Grevey.- Ensuite, je crois qu'Aurélien Besnard a donné une procuration.

M. Besnard.- Non, j'ai une procuration.
Je suis élu au collège B et je suis enseignant-chercheur à l'ENSAM. Je suis sur la liste « Pour l'université Bourgogne-Franche-Comté ».

M. Grevey.- Ensuite, Patrick Bouchet.

M. Bouchet.- Je pense que tout le monde me connaît.

M. Grevey.- Martine Clerget.

Mme Clerget.- Je suis élue au collège C (personnel BIATSS) et je viens de l'université de Bourgogne. Je suis responsable administrative de l'UFR des Sciences de la vie et j'étais précédemment responsable du service des affaires générales. À ce titre, je connais un peu les questions statutaires et juridiques. Je suis sur la liste « Pour l'université de Bourgogne-Franche-Comté ».

M. Grevey.- Ensuite, Monsieur Créantor

M. Créantor.- Je suis IGE en Informatique. Je travaille à l'UTBM. Je suis sur la liste SNPTES.

M. Grevey.- Madame Cuche.

Mme Cuche.- Sylvie Cuche, je travaille à l'UBFC en ressources humaines et je suis élue au collège C pour l'UNSA Education.

M. Grevey.- Madame Fauvez.

Mme Fauvez.- Je suis secrétaire CNRS à l'institut Femto ST et élue sur la liste C pour le SNPTES.

M. Grevey.- Monsieur Scheifler n'est pas là. Il est sur la liste « Pour l'université de Bourgogne-Franche-Comté ».
Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je suis élu sur l'autre liste. Collège B. Je travaille à l'UFC.

M. Grevey.- Monsieur Viéron-Lepoutre.

M. Viéron-Lepoutre.- Je suis bibliothécaire à la BU Sciences Sport Claude Oytana. Je suis aussi secrétaire départemental de la FSU. Je suis sur la liste SNASUB-FSU.

M. Grevey.- Nous avons ensuite Monsieur Beaud.

Mme Vuillermoz.- J'ai sa procuration. Dans un premier temps, il souhaitait s'excuser de son absence parce qu'il est en partiel. Il s'excuse aussi de sa candidature tardive, ce qui fait que son nom n'apparaissait pas dans le document envoyé il y a quelques jours. Il est en licence de droit, orienté vers le droit public, ce qui l'amène à pratiquer au

quotidien de nombreuses matières de droit public telles que les finances, les finances publiques, le droit des collectivités territoriales ou encore le contentieux administratif. Il pense donc pouvoir apporter des connaissances utiles à la finalité de cette commission.

M. Grevey.- Sur quelle liste est-il ?

Mme Vuillermoz.- Sur la liste de l'UNI « Pour l'université de Franche-Comté ».

M. Grevey.- Ensuite, on a Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Quentin Genelot, élu sur la liste « Bouge tes campus ». J'ai notamment candidaté parce que j'ai publié un certain nombre de statuts d'établissements publics expérimentaux dans le cadre d'une commission nationale étudiante sur la question de la recherche et mes travaux de recherche en master 2 portent aussi sur l'environnement universitaire.

M. Grevey.- Monsieur Guinebert.

M. Guinebert.- Matthieu Guinebert, je suis élu sur la liste UNEF-CGT. Je suis membre de la CGT salariés étudiants. Je suis actuellement en doctorat d'anthropologie politique. J'ai fait mon cursus entre Besançon et Dijon puisque j'ai fait ma licence à SJPEG, donc à Besançon, un M1 Sociologie et Economie à Dijon et un M2 à Besançon en Analyse des politiques et politiques publiques.

M. Grevey.- Vous êtes donc un pur produit d'UBFC !

M. Guinebert.- Exactement. Vous voyez ce que cela donne !
(Rires).

Mme Vuillermoz.- Je suis étudiante à l'université de Franche-Comté en master management du sport, développement et pilotage des services sportifs. Comme Monsieur Genelot, j'ai travaillé sur la question des établissements publics expérimentaux au sein de notre organisation nationale. Je suis élue pour la liste « Bouge tes campus : Faire la différence ».

M. Grevey.- Nous pouvons commencer. Vous prenez votre stylo. N'oubliez pas qu'il faut 6 noms des collègues A, B et C et 3 noms du collègue D, pas un de plus ni un de moins.

M. Bouchet.- Il n'y a pas de répartition par corps ?

M. Grevey.- Non, sinon cela deviendrait compliqué et ce ne serait pas un vote. Nous pouvons commencer par le haut.

(L'assemblée procède au vote à bulletin secret).

M. Grevey.- Les résultats sont tombés. Les personnes qui ont eu le plus de voix sont Madame Bartasyte, Monsieur Besnard, Madame Clerget, Monsieur Créantor, Madame Cuche et Monsieur Scheifler pour les collègues A, B et C. Pour le collègue D : Monsieur Beaud, Monsieur Genelot et Madame Vuillermoz.

Ce sont donc les personnes qui vont travailler pour apporter les informations devant le conseil d'administration qui décidera les choses.

On vous donnera le planning des réunions dès le prochain CA, qui se tiendra donc normalement, sauf erreur de ma part, à l'ENSMM. C'est cela, Madame Bourhis ?

M. Bourhis.- Non. Normalement il se tiendra ici, sachant qu'on essaie d'avoir la salle de l'ENSMM mais qu'elle n'est pas disponible.

M. Grevey.- Ce sera donc ici ou à l'ENSMM. Nous parlerons du budget et nous aurons le calendrier des instances.

Est-ce que vous voulez qu'on aborde un point divers quelconque ?

M. Porte.- Est-ce que d'autres commissions seront créées ?

M. Grevey.- Ce sera en fonction des opportunités.

Je vous remercie pour votre participation et je vous donne rendez-vous la semaine prochaine.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 40).